

Des objectifs hautement sociaux

Des objectifs hautement sociaux, un budget équilibré, un contexte économique national favorable marqué par des réformes fiscales et la modernisation de l'administration publique, des ressources étatiques en constante évolution, voilà les principales marques de la loi de finances 2005.

Investir et dépenser davantage pour le bien-être social et économique du citoyen mauritanien, tel est l'esprit de la loi de finances 2005. Adoptée par les députés le 14 novembre dernier, cette loi revêt un cachet particulièrement social comme d'ailleurs les différentes lois de finances adoptées par le gouvernement au cours des dernières années. L'évolution de la fourchette des dépenses publiques destinées aux secteurs sociaux en constitue l'expression la plus manifeste. Par exemple les dépenses de personnel (destiné principalement à la santé et à l'éducation) vont évoluer de 13% cette année. D'un montant total de 167.560 milliards d'ouguiyas, la loi de finances 2005 marque ainsi une progression de 26,7 % par rapport à la précédente loi de finances. « Soit des charges supplémentaires représentant 39,7% du BIP estimé », indique-t-on à la Direction du Budget. Ces dépenses seront réparties entre les dépenses de l'Etat y compris l'investissement budgétaire, celles sur comptes d'affectation spéciale, celles sur financement national autre que celui provenant de l'Etat et les dépenses sur financement extérieur, chiffrées à 26 802 000 000 d'ouguiyas.

Un budget équilibré

Au ministère des Finances, on note aussi spécialement l'équilibre général du budget pour 2005. Ainsi, le montant des dépenses du budget général hors comptes d'affectation spéciale s'élève à cent trente huit milliards six cent trente et un million (138 631 000 000) d'ouguiyas ; soit une progression de 34,4% par rapport à l'année 2004. C'est une évolution notable de la fourchette du budget de l'Etat dans le montant des dépenses publiques qui est ainsi enregistrée par la loi de finances 2005. De même, les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la detteregistrent une augmentation de 46%. Quant au chapitre biens et services, il croît de 34%. « Ces fonds serviront notamment au renforcement des moyens de fonctionnement des secteurs sociaux, des administrations de souveraineté, des secteurs d'activités économiques et la prise en charge des investissements réalisés par le pays au cours des dernières années.

D'où viennent ces fonds ?

La loi de finances 2005 profitera essentiellement de la volonté du gouvernement de faire de la bonne gouvernance une tradition administrative surtout en matière de gestion des fonds publics. Cette volonté a permis de diversifier et de renforcer les sources de financement du budget 2005. Ainsi, le montant des ressources disponibles pour l'ensemble

du secteur public (167.560 milliards d'ouguiyas) proviennent de recettes budgétaires intérieures à caractère définitif (113 711 000 000 UM) ; de recettes sur comptes d'affectation spéciale (976 000 000 UM) ; de l'allègement de la dette (19719000 000 UM) ; d'emprunts intérieurs (5200 000 000 UM) ; de ressources nationales autres que celles provenant de l'Etat (151000000 UM) et de ressources extérieures y compris la SNIM (26802000000UM). Il faut noter que les ressources propres de l'Etat doivent provenir principalement des recettes fiscales (impôts sur les revenus et bénéfices, taxes sur les biens et services, taxes sur le commerce international...), de recettes non fiscales (dividendes des entreprises publiques, redevances et amendes de pêche, dette récédée, ...) de recette en capitale (vente de terrains...).

Les recettes fiscales représentent ainsi 39 % de ces ressources. « C'est un résultat obtenu grâce aux réformes fiscales conduites ces dernières années, qui ont permis d'améliorer la compétitivité de l'économie nationale, de supprimer les distorsions dans les échanges et d'avoir une fiscalité simplifiée », souligne-t-on à la Direction du Budget où l'on compte « atteindre une pression fiscale de 15,6% en 2006 sans augmenter le niveau de la fiscalité mais en modernisant et renforçant l'administration fiscale, simplifiant les différents impôts et en systématisant les contrôles fiscaux ».

Où vont les dépenses ?

Moderniser et améliorer les capacités de l'administration publique sont quelques uns des principaux objectifs stratégiques de la loi de finances 2005 qui porte un intérêt tout particulier sur les secteurs sociaux (santé et éducation). Ainsi, les dépenses sur financement propre de l'Etat sont destinées essentiellement aux salaires et traitements, à l'achat de biens et services, aux dépenses militaires, aux subventions et transferts (il s'agit là de dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette), aux intérêts de la dette, aux dépenses en capital et aux comptes spéciaux du Trésor.

Un BCI très consolidé

« Le budget consolidé d'investissement (BCI) pour l'exercice 2005 traduit les orientations du gouvernement visant à placer l'économie sur un sentier de croissance durable et plus rapide, en vue d'accroître le nombre d'emplois créés, de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations, conformément aux objectifs du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté », explique-t-on au ministère des Finances. Les investissements seront axés sur la lutte contre la pauvreté à travers le développement des infrastructures nécessaires à la valorisation des potentiels de production des diverses régions du pays dans les secteurs économiques et

sociaux (santé, éducation, alphabétisation,...) A ce titre, le secteur rural absorbera 9.362 milliards d'ouguiyas (15,66% de l'investissement public) et le secteur du développement industriel, y compris la SNIM, 8.161 milliards d'ouguiyas (13,65% de l'investissement public).

Une conjoncture économique favorable

Le budget 2005, qui assure des allocations accrues en faveur de la lutte contre la pauvreté, des infrastructures et des secteurs sociaux, bénéficie d'un contexte économique national favorable pour la réalisation des objectifs affichés par le gouvernement. En effet, la loi de finances 2005 verra la mise en œuvre de la stratégie de modernisation de l'administration, de l'informatisation de la chaîne des dépenses publiques et de la déconcentration de l'ordonnancement. Sur le plan fiscal, les réformes entreprises ont permis d'assurer un meilleur cheminement des affaires et d'élargir la base taxable. Par ailleurs, le PIB réel a continué de croître au rythme de 4,1 % par an en moyenne au cours de la période 2001-2004. « Cette croissance devrait se situer aux alentours de 5% en 2005 », souligne-t-on au ministère des Finances. C'est en tout cas un contexte institutionnel et économique favorable à la réalisation des objectifs de cette loi de finances.

AMBA DEMBA BARRY